

Animateur d'Équitation



L'Animateur d'Équitation exerce les fonctions suivantes.

- Il **participe à l'animation des activités équestres** en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés ;
- Il **accueille les différents publics** du centre équestre, du poney club et assure la promotion des activités et des animations de la structure ;
- Il **assure l'alimentation, l'abreuvement, l'entretien des litières, les soins courants** et le travail éventuel des équidés dont il a la charge ;
- Il **range et entretient** les installations, le matériel et les aires de travail et contribue à la propreté générale de la structure qui l'emploie.

Possibilité d'intégrer un BPJEPS spécialité éducateur sportif mention Activités Équestres après l'obtention de la certification professionnelle d'Animateur d'équitation et sous réserve de réussite aux tests de sélection.



Les animateurs AE pourront être employés dans des structures équestres (association, centre équestre...) affiliées à la FFE.



- . Être **âgé-e au minimum de 18 ans révolus** ;
- . Être titulaire des galops 5 ou 6 de cavalier délivré par la Fédération Française d'Équitation ;
- . Disposer de l'Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1).



- Une **épreuve écrite** de 2 heures maximum ;
- Un **entretien de motivation professionnelle** ;
- Un **test technique**.



La formation se déroule sur un volume horaire de 490 heures en organisme de formation et 455 heures minimum en situation professionnelle. Elle s'organise autour de 3 unités capitalisables :



- UC 1 : participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre ;
- UC 2 : participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité ;
- UC 3 : mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien ; les soins et le bien-être de la cavalerie d'école.



. Devis établi en fonction des profils, nous consulter.



Les composantes de la certification reposent sur 3 UC :

- UC 1 : Épreuve « entretien et sécurisation de la structure » (évaluation par le tuteur) et épreuve « rapport de stage » (évaluation lors de l'examen) ;
- UC 2 : Épreuve « dossier pédagogique » (évaluation lors de l'examen) et épreuve « conduite de séance en sécurité » (évaluation lors de l'examen) ;
- UC 3 : Épreuve « entretien de la cavalerie et convoyage d'équidés » (évaluation par le tuteur) et épreuve « démonstration technique : travail à pied, travail sur le plat et au choix obstacle type hunter ou PTV » (évaluation lors de l'examen).

Contact au CPA Lathus

Claudie GIRAULT
 Secrétaire du Service Formation
 Qualifiante en Animation
 05.49.91.87.14
formation@cpa-lathus.asso.fr

Olivier Picard, référent «handicap»
o.picard@cpa-lathus.asso.fr



À savoir

Code RNCP : 34491
 Siret : 331 320 507 000 14
 Code du diplôme : 56X33501
 N° de déclaration organisme de formation : 54
 86 00 202 86

